

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HATTSTATT DE LA SEANCE  
DU MARDI 03 AVRIL 2018**

Le mardi trois avril deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, sur convocation du Maire du 15 mars 2018, le conseil municipal de la Commune de Hattstatt s'est réuni à la salle de séances de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal DI STEFANO, Maire.

**Nombre de membres en exercice :** 14

**Nombre de membres présents :** 12

MMES. Caroline SYDA, Marie-José FURSTENBERGER, Martine ZOLLER, Corinne KAUFFMANN

MM. Pascal DI STEFANO, Christian AULEN, Philippe HERQUE, Jean KNAUS, Norbert WENDLING, Alain MAEDER, Jean-Marc MEYER, Hubert BAUMER

**Nombre de membres absents excusés :** 2

Stéphane OLIVIER et Marie LESAGE

**Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration :** 0

**Nombre de membres absents non excusés :** 0

**Assiste à la séance :**

Mme Manon JACOB, secrétaire de mairie

Monsieur DI STEFANO ouvre la séance à 19 heures et salue bien cordialement les membres présents.

Il sollicite l'ajout d'un point supplémentaire.

Point 15 : Lot de chasse n°2 – Agrément d'un garde-chasse

Après acceptation, il passe à l'ordre du jour suivant.

**ORDRE DU JOUR**

- 1°) Désignation du secrétaire de séance
- 2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2018
- 3°) Compte administratif du service assainissement 2017
- 4°) Compte de gestion du service assainissement 2017
- 5°) Affectation du résultat 2017 du service assainissement
- 6°) Budget primitif 2018 du service assainissement
- 7°) Compte administratif du budget principal 2017
- 8°) Compte de gestion du budget principal 2017
- 9°) Affectation du résultat 2017 du budget principal
- 10°) Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018
- 11°) Subventions diverses
- 12°) Budget primitif principal 2018
- 13°) Validation de la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018/2019
- 14°) Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 15°) Lot de chasse n°2 – Agrément d'un garde-chasse
- 16°) Divers

**POINT N°1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur DI STEFANO rappelle que l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Conformément aux pratiques antérieures et afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus de séances, il est proposé d'affecter à cette tâche la secrétaire de mairie, Madame Manon JACOB.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.**

**POINT N°2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2018**

Monsieur DI STEFANO rappelle que le procès-verbal de la séance du 20 février 2018 a été transmis à tous les membres.

Aucune observation n'est formulée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 20 février 2018.**

**POINT N°3 : COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2017**

Dans le cadre de l'examen du compte administratif, Monsieur le Maire propose de désigner M. Norbert WENDLING pour assumer la présidence pendant le présent point. Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

M. Norbert WENDLING - 1<sup>er</sup> adjoint, présente le compte administratif 2017 du service assainissement qui a été joint à l'ordre du jour et qui a été examiné par la Commission des finances le 27 mars 2018.

Les résultats de ce compte administratif se résument comme suit :

**Section d'exploitation :**

Dépenses	94 511,99 €
Recettes	108 211,29 €
Solde d'exécution : Excédent de	13 699,30 €
Report de l'excédent 2016	- 2 990,72 €
<b>Solde d'exécution cumulé : Excédent de</b>	<b>10 708,58 €</b>

**Section d'investissement :**

Dépenses	46 €
Recettes	32 901,60 €
Solde d'exécution : Excédent de	32 855,60 €
Report de l'excédent 2016	95 604,06 €
<b>Solde d'exécution cumulé : Excédent de</b>	<b>128 459,66 €</b>

**RESULTAT GLOBAL CUMULE :**

**Excédent de 139 168,24 € (10 708,58 € + 128 459,66 €)**

**Monsieur Pascal DI STEFANO, Maire, ne participant pas au vote, quitte la salle.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du service assainissement.**

Le Maire revient en séance.

#### **POINT N°4 : COMPTE DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2017**

Monsieur le Maire informe le conseil que le compte de gestion de l'exercice 2017 établi par la Trésorière de Rouffach fait apparaître une parfaite concordance avec les montants des mandats et des titres émis en 2017 par la commune.

La balance de clôture est identique à celle du compte administratif 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 du service assainissement de la Trésorerie de Rouffach.**

#### **POINT N°5 : AFFECTATION DU RESULTAT 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2017 du service assainissement fait apparaître les résultats suivants :

Section	Reports de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Solde d'exécution 2017 (Résultat de clôture cumulé)
Exploitation	- 2 990,72	13 699,30	10 708,58
Investissement	95 604,06	32 855,60	128 459,66
<b>TOTAL</b>	<b>92 613,34</b>	<b>46 554,90</b>	<b>139 168,24</b>

Aucun montant n'est affecté à la couverture de la section d'investissement (compte 1068).

Les résultats de clôture de l'exercice 2017 pourront s'inscrire au budget primitif 2018 du service assainissement de la façon suivante :

- R 002 - Excédent d'exploitation reporté 10 708,58 €
- R 001 - Excédent d'investissement reporté 128 459,66 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, approuve à l'unanimité ces propositions.**

#### **POINT N°6 : BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 du service assainissement qui a été étudié par la commission des finances le 27 mars 2018.

L'ensemble du budget est équilibré en recettes et dépenses à :

	Section d'exploitation	Section d'investissement	Total cumulé
DEPENSES	97 528,58 €	151 604,66 €	249 133,24 €
RECETTES	97 528,58 €	151 604,66 €	249 133,24 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018 du service assainissement ainsi arrêté.**

#### **POINT N°7 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2017**

Monsieur le Maire propose de désigner M. Norbert WENDLING pour assumer la présidence pendant le présent point portant sur l'approbation du compte administratif principal 2017. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Norbert WENDLING - 1<sup>er</sup> adjoint, présente le compte administratif principal 2017 qui a été joint à l'ordre du jour et qui a été examiné par la Commission des finances le 27 mars 2018.

Il fait apparaître, après intégration des résultats antérieurs reportés, les résultats ci-après :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses	491 204,49 €
Recettes	609 775,04 €
Résultat de l'exercice - Excédent de	118 570,55 €
<i>Report de l'excédent 2016</i>	1 051,61 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>119 622,16 €</b>

#### **Section d'investissement**

Dépenses	350 901,22 €
Recettes	427 802,80 €
Résultat de l'exercice – Excédent de	76 901,58 €
<i>Report du déficit 2016</i>	- 89 160,67 €
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>- 12 259,09 €</b>

**RESULTAT GLOBAL CUMULE : EXCEDENT DE 107 363,07 €**  
(119 622,16 € - 12 259,09 €)

**Monsieur Pascal DI STEFANO, Maire, ne participant pas au vote, quitte la salle.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité, approuve le compte administratif principal de l'exercice 2017.**

Le Maire revient en séance.

#### **POINT N°8 : COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2017**

Monsieur le Maire informe le conseil que le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par la Trésorière fait apparaître une parfaite concordance avec les montants des mandats et des titres émis en 2017 par la commune.

La balance de clôture est identique à celle du compte administratif 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 principal dressé par la Trésorière de Rouffach.**

**POINT N°9 : AFFECTATION DU RESULTAT 2017 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif principal voté de l'exercice 2017 fait apparaître :

→ un excédent à la section de fonctionnement de	119 622,16 €
→ un déficit à la section d'investissement de	12 259,09 €

Il précise que l'excédent de la section de fonctionnement constaté doit faire l'objet d'une affectation qui dans tous les cas doit permettre de couvrir le déficit de la section d'investissement. En tenant compte des restes à réaliser, il apparaît un déficit d'investissement de 62 807,25 € par conséquent :

Il est proposé :

- d'affecter la somme de 62 807,25 € au compte 1068 du budget primitif 2018 pour la couverture de la section d'investissement,
- de reporter la somme de 56 814,91 € en recette de la section de fonctionnement sur la ligne 002 du budget primitif 2018.

Les résultats de clôture de l'exercice 2017 pourront s'inscrire au budget primitif général 2018 de la façon suivante :

• R- compte 1068 : excédent de fonctionnement	62 807,25 €
• D- ligne 001 : déficit d'investissement reporté	12 259,09 €
• R- ligne 002 : excédent de fonctionnement reporté	56 814,91 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité, approuve ces propositions.**

**POINT N°10 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018**

Monsieur le Maire indique que la commission des finances réunie le 27 mars 2018 a étudié l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales.

**VU l'état de notification n° 1259 des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité :**

- **FIXE les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :**

TAXES	TAUX 2018	BASES	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe d'habitation	17,24 %	1 217 000	209 811 €
Taxe foncière (bâti)	10,60 %	837 500	88 775 €

<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>68,48 %</b>	<b>73 100</b>	<b>50 059 €</b>
<b>CFE (Cotisation foncière des entreprises)</b>	<b>22,42 %</b>	<b>68 300</b>	<b>15 313 €</b>
		<b>Produit fiscal attendu</b>	<b>363 958 €</b>

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.**

### **POINT N°11 : SUBVENTIONS DIVERSES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, arrête la liste des subventions à verser pour l'exercice 2018, selon détail ci-après :

- **Aide aux jeunes licenciés sportifs**

ASSOCIATION SPORTIVE DE HATTSTATT	200,00 €
-----------------------------------	----------

- **Subvention aux associations locales et autres**

ANCIENS COMBATTANTS (UIACVGAL) HATTSTATT	100,00 €
APAMAD	100,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE HATTSTATT	1 840,00 €
CHORALE STE CECILE DE HATTSTATT	280,00 €
CLUB « AGE D'OR DE LA CITE DES SEIGNEURS » HATTSTATT	160,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE HATTSTATT	200,00 €
ASSOCIATION (JEUNES SAPEURS-POMPIERS) VOEGLINSHOFFEN	150,00 €
CLUB VOSGIEN ROUFFACH	50,00 €
SOCIETE D'HISTOIRE DE ROUFFACH	100,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	40,00 €
OFFICE MUNICIPAL DE HATTSTATT (OMSCL)	190,00 €
SYNDICAT VITICOLE DU HATSCHBOURG	100,00 €
ASSOCIATION « LES PETITS LOUPS » HATTSTATT	200,00 €
MUSIQUE DE GUEBERSCHWIHR	150,00 €
COLLEGE JEAN MOULIN	102,00 €
COLLEGE SAINT JOSEPH	153,00 €
RONDE DES FETES	490,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 605 €</b>

Le tableau récapitulatif des subventions est annexé au budget primitif 2018.

**Les crédits correspondants seront inscrits à l'article « 6574 » du budget primitif 2018.**

### **POINT N°12 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018**

Monsieur le Maire rappelle que la commission des finances, réunie le 27 mars 2018, a étudié le projet de budget primitif 2018.

Il présente le détail de ce budget primitif.

Ce budget s'équilibre de la façon suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	637 259,91 €	637 259,91 €
Investissement	459 777,46 €	459 777,46 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité,**

**- APPROUVE le Budget primitif général 2018 ainsi arrêté et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

**POINT N°13 : VALIDATION DE LA SEMAINE DE 4 JOURS POUR LA RENTREE 2018/2019**

La possibilité de passer à la semaine de quatre jours au lieu de neuf demi-journées a été évoqué par M. Le Ministre de l'Education, avant les vacances scolaires.

Interrogé à ce sujet, le dernier conseil d'école de juin 2017 a proposé de reporter à la rentrée 2018/2019 la décision de l'organisation des rythmes scolaires.

Une réunion d'information des parents des élèves des deux communes a eu lieu le 26 janvier 2018, pour leur faire part des incidences organisationnelles et financières d'un retour à la semaine de quatre jours.

Un questionnaire a été remis via le carnet de liaison, à l'ensemble des parents, et les résultats de l'enquête ont été communiqués lors du conseil d'école du 16 février 2018. Résultats : sur quatre-vingt-deux réponses, soixante-neuf avis pour la semaine de quatre jours, treize contre.

A l'unanimité, le conseil d'école propose le retour à la semaine de quatre jours, proposition qui a été transmise à l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Il appartient au Conseil Municipal de valider cette proposition, la répartition des horaires étant en cours de négociation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité,**

**- VALIDE le retour à la semaine de quatre jours à la rentrée 2018/2019.**

**POINT N°14 : RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de renouveler la ligne de trésorerie ouverte auprès de la Caisse d'Epargne Alsace d'un montant de 92 000 € arrivant à échéance le 12 juin prochain.

Cette ligne de trésorerie pourra être renouvelée aux conditions suivantes :

1- MARGE ET TAUX DE REFERENCE :

- ✓ Taux révisable indexé Euribor 3 mois + marge de **0,90 %**  
La cotation de l'Euribor 3 mois à la date du 5 mars 2018 est de -0,33 %  
(taux indicatif actuel : -0,33 % + 0,90 % = 0,90 %)

2- DUREE : un an renouvelable.

3- PERIODICITE DE PAIEMENT DES AGIOS : trimestrielle.



4 - MODALITES DE REVISION POUR LE TAUX REVISABLE : l'Euribor du dernier jour du trimestre civil est appliqué au titre du trimestre décompté.

5 - DECOMPTE DES INTERETS : les intérêts sont décomptés trimestriellement, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours.

6 - FRAIS DE DOSSIER ET COMMISSIONS ANNEXES : 200 €

7 - MONTANT DU TIRAGE MINIMUM : 9 200 €

8- COMMISSION DE NON UTILISATION : 0,10 % calculée trimestriellement en fonction du montant non utilisé.

9 - DEBLOCAGE DES FONDS : la mise à disposition des fonds sera effectuée par crédit d'office dans les livres du comptable public dans un délai n'excédant pas 2 jours ouvrés à compter de la réception de la demande adressée par fax ou par courrier.

10 - REMBOURSEMENT DES FONDS : par courrier ou fax de l'emprunteur. La Caisse d'Epargne prélèvera dans les livres du Comptable Public par débit d'office dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable le montant demandé par l'Emprunteur dans un délai n'excédant pas 2 jours ouvrés.

11 – ECHEANCE DE LA LIGNE : à la date d'échéance de la ligne et en l'absence de renouvellement de notre part, le solde de la ligne qui resterait mobilisé sera prélevé dans le cadre de la procédure du débit d'office.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,**

**- DONNE son accord pour reconduire la ligne de trésorerie d'un montant de 92 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Alsace, aux conditions susvisées.**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

#### **POINT N°15 : LOT DE CHASSE N°2 – AGREMENT D'UN GARDE-CHASSE**

L'article 31 du Cahier des Charges des Chasses communales pour la période 2015-2026 précise que « le locataire doit prendre à son service, pour tout le territoire de chasse, un ou plusieurs gardes-chasse particuliers assermentés, salariés ou non, soit seul soit en commun avec un ou plusieurs autres locataires [...] ».

Le locataire doit porter à la connaissance du Conseil municipal et de la Fédération Départementale des Chasseurs, pour avis, les informations relatives au garde-chasse choisi avant de solliciter l'agrément du représentant de l'Etat dans l'arrondissement puis dans un délai d'un mois à compter de cet agrément, d'engager la procédure judiciaire d'assermentation.

Par courriel du 12 mars 2018, M. Christian LAMBERGER, locataire du lot de chasse n°2, soumet, pour avis, au conseil municipal la candidature de M. Christian HOEGY en tant que garde-chasse particulier, suite à la démission de M. Paul BARGMANN.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU les documents présentés par le candidat ;  
VU le cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin ;**

**- DONNE UN AVIS FAVORABLE à la candidature de M. Christian HOEGY, né le 22/11/1959 à Colmar (68) et domicilié 5 rue de la Vallée à SOULTZMATT (68570), en tant que garde-chasse particulier sur le lot de chasse n°2.**

**POINT N°16 : DIVERS**

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil des prochaines réunions à venir. La réunion d'information concernant la journée citoyenne aura lieu le mardi 10/04 à 19h et la remise des prix des maisons fleuries et décorations de Noël aura lieu le jeudi 26/04 à 19h.

- Monsieur le Maire fait part de l'avancement de la vente du presbytère. Un compromis de vente sera signé dans la semaine.

---

La séance est levée à 20 heures 45.